



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



38^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ORBEC/FRIARDEL-14/07/2024

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif,
avec le concours du SPORT AUTO ORBECQUOIS, organisateur technique **Organisent le 14 JUILLET 2024**
sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL.

Une compétition automobile régionale dénommée : **38^{ème} Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**
Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2024 – Coëff. 1 -**

Pour le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2024.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro **21** en date du **21/02/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **158** en date du **21/02/2024**.

Organisateur technique

- **Nom** : Sport-Auto Orbecquois - **Adresse** : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président ASA Boucles de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n°13/11-7658
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Michel Guégan	Licence n°13/18-8072
Commissaires Sportifs	M. Christian Bouchard	Licence n° 13/11-35065
	M. Jessy Françoise	Licence n°13/11-319478
Directeur de Course	M. Didier Denis	Licence n° 13/18-162362
Directeur de course adjoint	M. Alain Ovieve	Licence n°13/18-196080
Directeur de Course <u>Stagiaire</u>	M. Jacques Fourier	Licence n°13/18-4913
Commissaire Technique responsable B	M. Claude Ollivier	Licence n°13/03-16353
	M. William Blot	Licence n°13/18-236179
	M. J.Marie Lallouette	Licence n°13/08-4893
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
	M. Cyril Hoyer	Licence n°13/11-83217
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Michèle Pierre	Licence n°13/05-8342
Chargé mise en place des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/18-179223
Chronométrateur Temps départ :	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Aide chronométrateur	M. Katia De Jong	Licence n°13/11-318382
Chronométrateur cellule	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Surveillance cellule Arrivée :	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/18-179223
Médecin	Dr. Anni Pithon	
Secrétariat engagements :	Jacqueline Kwasny	Licence n°13/11-179251
	Soizik Saussaye	Licence n°13/11-7662
	Janine Larose	Licence n°13/11-258102
	Chantal Cognin	Licence n°13/18-250363

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 09/07/2024 à 0 heure.

Publication de la liste des engagés le 11/07/2024 à 0 heure.

Vérifications administratives le **13/07/2024 de 14h30 à 18h00**, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec et le **14/07/2024 de 8h00 à 9h**, même endroit.

Vérifications techniques le **13/07/2024 de 14h30 à 18h30**, sur la **D.519 entre : L'intersection Rond-Point (D.519) et l'entrée Parc des Loisirs (Chapiteau)**, et le **14/07/2024 de 8h à 9h15**, *face à l'entrée Parc des Loisirs sur la D.519*

Briefing des commissaires le **14/07/2024 à 7h15**, sous chapiteau, parc des Loisirs, Orbec.

Essais non chronométrés le **14/07/2024 de 8h15 à 10h15**

Essai chronométré le **14/07/2024 de 10h30 à 12h**

Briefing des pilotes le **14/07/2024 à 13h30**, par la direction de course au pied de la Côte, ligne départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **14/07/2024 à 12h30**, au cabanon près de la ligne de départ et tableau près buvette.

Course

- 1^{ère} montée le 14/07/2024 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 14/07/2024 à partir de 15h15
- 3^{ème} montée le 14/07/2024 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : au cabanon, ligne de départ, 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des coupes le 14/07/2024, après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **14/07/2024 à 9h00**, sous chapiteau, Parc des Loisirs.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **13/07/2024, de 14h30 à 18h00, et le 14/07/2024 de 8h00 à 9h**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **13/07/2024 de 14h30 à 18h30**, *sur la D.519* et le **14/07/2024 de 8h à 9h15**, *face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.*

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **14/07/2024 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **14/07/2024 à 9h15**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au impératif 09/07/2024, 0 heure.

Les droits d'engagement sont fixés à 230 €, réduits à **115 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **09/07/2024** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi. **AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE SANS REGLEMENT JOINT IMPERATIVEMENT.** *(si règlement en espèces, joindre un chèque, celui-ci sera restitué)*

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **IL EST OBLIGATOIRE DE JOINDRE LE DROIT DE L'ENGAGEMENT POUR ETRE VALABLE ET PRIS EN COMPTE. SANS LE REGLEMENT JOINT LA REGLEMENTATION FEDERALE 2024 SERA APPLIQUEE.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.46. - La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519 au pied de la côte. **Arrivée** : sur la D.46. **Pente moyenne : 4,5%** - **Longueur du parcours : 1.500 m**

Modalités de retour au départ : Route de course, **sous les ordres de la Direction de Course.**

Parc de départ : sur la D.519 - **Parc d'arrivée** : sur la D.46

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour **sur instructions de la Direction de Course.**

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519 dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à **partir du 13/07/2024, 8 h au 14 juillet 2024 jusqu'à 23h autorisé à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement –DISTANCES à LIMITER.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est **situé sur la D.519 au pied de la côte, côté ligne départ.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course, au cabanon, près ligne départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé D.519, à l'entrée du Parc de Loisirs.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : sous le chapiteau, Parc des Loisirs de 8h à 12h30 et de 13h30 à fin de la course, et au cabanon placé au départ. **Téléphone permanence** : Président S.A.O. : 06.14.42.51.67 (Olivier Bayeux)

Centre de secours le plus proche : Pompiers, route de Lisieux - 14290 - L'Orbiquet. **Téléphone n° 18.**

Hôpital de Lisieux, Urgences : **02.31.61.30.09**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au pied de la côte sur la D.519, le 14/07/2024 à 13h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit.*

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se déroulera le 14/07/2024, 45 mn après l'ouverture du Parc fermé, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

